SUMMARY OF PUBLIC PARTICIPATION

DURING THE ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT

OF THE PROPOSAL BY N.B. POWER

TO OPERATE A 400 MW COMBUSTION TURBINE GENERATING STATION AT MILLBANK, N.B.

LEGISLATIVE LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE

DEC 1 9 1990

FREDERICTON, N.B.

Prepared by the New Brunswick Department of the Environment

September 25, 1990

91-01431/

Summary of Public Participation During the Environmental Impact Assessment

of the Proposal by N.B. Power to operate a 400 MW Combustion Turbine Generating Station at Millbank, N.B.

INTRODUCTION

Formal public consultation concerning the Millbank generating station Environmental Impact Assessment (EIA) report began July 18, 1990 with public release of the EIA documentation. This package consisted of the complete EIA report, a summary of the report prepared by the Department of the Environment, and a General Review Statement in response to the report, prepared by an inter-departmental Review Committee. This committee, which was responsible for evaluating the adequacy of the EIA report, included representatives from the following federal and provincial agencies:

New Brunswick Department of the Environment
New Brunswick Department of Natural Resources and Energy
New Brunswick Department of Health and Community Services
New Brunswick Department of Municipal Affairs
New Brunswick Department of Agriculture
New Brunswick Department of Fisheries and Aquaculture
New Brunswick Department of Transportation
New Brunswick Policy Secretariat
National Research Council Canada
Environment Canada
Department of Fisheries and Oceans Canada

Copies of the EIA summary and the General Review Statement were mailed to approximately 500 residents along the Millbank postal route, as well as interested individuals throughout the province. The full EIA report, as well as copies of the Summary and the General Review Statement were also placed in public locations in the Millbank/Newcastle/Chatham area.

A news release issued concurrently by the Minister of the Environment invited interested individuals to a public meeting to discuss the EIA report on August 16 at the Douglastown Community Centre. Newspaper advertisements and public service announcements were run by the Department in area newspapers and on the local radio station. Interested parties were encouraged to contact the Department (collect) if they intended to make a formal presentation at the public meeting. It was made clear throughout the process that, whether or not individuals wished to make a formal presentation, everyone who had questions or comments to make about the proposed project would be given an opportunity to speak at the public meeting.

THE PUBLIC MEETING

The meeting to discuss the EIA report was held on August 16, 1990 at the Douglastown Community Centre. Approximately 75 people were in attendance, of whom roughly one third were representing the proponent, consulting firms associated with the EIA study, or interested government agencies.

The meeting began at 7:00 p.m. and was adjourned at approximately 10:45 p.m. Chairing the meeting was Angela Birdsell, a resident of Fredericton. She noted that her primary function as Chairperson was to ensure that everyone who wanted to comment or ask questions about the EIA report were given an opportunity to do so.

Participants were reminded that the EIA regulation allowed them an additional 15 days after the close of the public meeting to submit any additional written comments to the Minister. They were also invited to provide their names and addresses to the staff if they wished to subsequently receive a copy of this public participation report and/or the verbatim transcript of the meeting.

Ms. Birdsell was joined at the head table by Mr. Fred Meth and Mr. Bill Mouland of N.B. Power, as well as Mr. Kirk Gordon and Mrs. Nancy White of the New Brunswick Department of the Environment.

Six formal presentations were made by concerned individuals, after which the Chairperson opened the floor to questions and comments from the audience.

PUBLIC CONCERNS

The number of issues raised regarding the proposed 400 MW combustion turbine generating station at Millbank was extensive. Without exception, the input received during the meeting indicated that local residents were not in favour of the project at the proposed location. In particular, strong opposition to the project was voiced by residents of the subdivision adjacent to the proposed plant site. Their concerns ranged from the validity of the Environmental Impact Assessment process itself to potential groundwater impacts and the effects the proposed project could have on property values in the area.

Several presenters expressed dismay about the "fast-track" approach taken by N.B. Power in fulfilling the requirements of the Environmental Impact Assessment Regulation and questioned the credibility of the process. More than one presenter referred to the General Review Statement to highlight specific concerns over technical issues which they believed had not been adequately resolved.

The following sub-headings highlight the primary issues identified by those who participated actively in the August 16 public meeting.

Groundwater quality and quantity

A concern raised repeatedly throughout the evening by local residents was fear that the proposed plant could cause domestic wells in the area to dry up, or become contaminated with salt water. N.B. Power representatives said that this was unlikely to occur because the proposed plant would only operate for approximately 500 hours each year. They explained that the volume of water used was directly linked to the number of hours the plant would be in operation annually. They noted that more extensive use might occur when possible power shortages within New Brunswick, related to breakdowns at other N.B. Power generating stations', were considered imminent. However, it was further emphasized that even in such emergencies, using the Millbank station would be the last resort for the Commission because of the high costs associated with the plant's operation. If a problem situation with groundwater flow ever did occur, they assured residents that N.B. Power would guarantee the water supply for residents of the Rockcliffe Subdivision.

Several presenters pressed the Commission representatives to tell them exactly how they intended to guarantee the quantity and quality of water required to run their households. An N.B. Power spokesman said that the plan was being developed and they did not have precise details at the present time, but that they would indeed honour their guarantee. Residents also felt that the number of homes which would fall under the guarantee should be expanded to include those residences which might be affected even outside the one kilometre radius of the proposed plant. N.B. Power staff replied they would ensure this would take place.

One presenter believed a wellfield study should have been carried out by the proponent, as there were too many questions about the project's impacts that remained unanswered. Another resident called for a detailed monitoring plan to be put in place to ensure the water supply in their community would not be impacted by the proposed plant.

In response to a question on whether the groundwater required to operate the plant could be recycled rather than being ultimately discharged into the Miramichi River, a consultant to N.B. Power explained that the water used in the turbines has to be extremely pure, requiring treatment of the natural groundwater before use. This option was considered far better than attempting to treat the subsequent effluent water through a recycling system.

The EIA Process/Power Export Contract

Many who voiced concerns at the public meeting felt that the EIA process had been, or was being compromised, and that N.B. Power was applying a "fast track" approach to approval for the Millbank project, because a contract to sell power from the proposed plant had already been signed. Several stated that the process was a "farce", as they believed a decision had already been made on the project. They pointed to the fact that N.B. Power had already commenced work on the proposed site, while the EIA process was still underway.

In response to specific questions in this regard, N.B. Power representatives stated that the contract with Hydro Québec had been signed on May 28, 1990; that it was contingent on successful completion of EIA, and that penalties in the vicinity of $30 million over the life of the contract would be payable to Hydro Québec if the project's schedule was delayed. In regard to the possibility of fulfilling the contractual obligation to Québec from generating capacity elsewhere in the N.B. Power, Commission representatives projected that such an alternative would not be possible.

One presenter quoted from the EIA Report in regard to alternatives that "the only viable alternative to the proposed project would be to forego the proposed export contract and cancel the project" and recommended such action to the Minister.

Air quality

Several participants at the meeting believed the proposed facility would adversely affect air quality in the area. Some people felt that the estimated levels of gaseous emissions from the plant would be unacceptable when combined with emissions from other industries in the surrounding area. A few called for scrubbers to be installed at the proposed facility.

N.B. Power representatives replied that the type of fuel proposed for the plant (diesel oil with .5% sulfur content) would have minimal impact on air quality in the area. They stated that the level of sulfur in the fuel is very low to begin with and is likely to drop even further in future years. Since the fuel is essentially 'scrubbed' during in the refining process, it was stated that the installation of a scrubber at the site of combustion would be unnecessary. In response to a further question, it was stated that N.B. Power did not have the technological information to determine whether a scrubber would further reduce SO_2 emissions at the Millbank station, but Commission representatives assured the meeting that the proposed facility would be operated in accordance with the province's Air Quality Regulations.

One presenter challenged data contained in the EIA report which explained that the No. 2 diesel fuel to be used at the plant would result in an emission rate of .6 lb of SO_2 per million BTU's. She stated that this level would be the same as the Environment Canada guidelines, and suggested that the figure used in the report was used only to facilitate approval of the project.

The same presenter also questioned the ability of government to approve the project, given information contained in the EIA report regarding sensitivity to acid rain within the defined airshed of the proposed generating station. She suggested that agricultural soils, surface water, and a number of environmentally-sensitive ecosystems could be impacted by gaseous emissions from the plant.

A local Christmas tree farmer expressed concerns about the effects air emissions could have on his crop, noting that the trees near the REPAP plant are dead. He feared that emissions from the proposed generating station might seriously affect his ability to make a living.

One presenter noted that NOx emissions from the proposed facility would be five times 1987 levels by the year 2005. She pointed out that Canada had signed an international agreement to freeze NOx emissions at 1987 levels. A representative of N.B. Power stated that all existing NOx emission regulations will be adhered to, as well as any NOx limitations set by the N.B. Department of the Environment as a result if the EIA process. The same presenter also felt that CO_2 emissions from the 8-10 truck per day which would travel from Saint John or Dartmouth to deliver fuel to the site would contribute to global warming.

Site location

Several residents stated that the location proposed for the generating station should be re-evaluated, since a decision had been made not to transport fuel to the plant via the Millbank wharf. They believed other sites should have been investigated, since N.B. Power's rationale for choosing the proposed site was due to the close proximity of the Millbank wharf.

One resident said that Québec should be told to generate their own electricity, since the people of Millbank were not prepared to accept the environmental and social impacts of such a facility in their community. Several other participants expressed the view that the proposed facility should not be located near a residential area.

Property values

Several residents voiced concerns over the value of their properties if the proposed facility was allowed to proceed. N.B. Power representatives reiterated their commitment to purchase properties from six homeowners in the Rockcliffe Subdivision at a fair market price. More than one homeowner responded that this offer was unacceptable as they did not want to move, and costs to rebuild were higher than the current market value of their homes.

One presenter said she had spent 13 years making a home for herself and her children. As an asthmatic and mother of children with allergies, she believed that the Millbank generating station would negatively affect the quality of life for her and her family. She expressed anger and frustration about the project, its sponsors, and the EIA process.

Noise levels

Several participants expressed concern about the level of noise expected during construction and operation of the proposed facility. The general feeling was that the generating station would disrupt their relatively quiet community. One resident of the Rockcliffe Subdivision noted that project noise levels would be as high as 17 dB's above current levels.

Transportation

Residents expressed concern about potential spills of diesel fuel which would be transported and stored at the site. One presenter felt that the most environmentally acceptable way to bring fuel into the proposed plant would be via the Millbank wharf, as he believed this alternative would have less potential for accidents. Another member of the public noted that access to the proposed site, via McHardy Road could cause problems unless the road was widened and upgraded to permit larger vehicles.

N.B. Power indicated that there had been consultation with the Department of Transportation and that the McHardy Road would be upgraded.

Discharge water

Some participants raised concerns about the quality of the wastewater which would be generated at the site and then discharged through a piping system into the Miramichi River. N.B. Power staff noted that wastewater would be very similar to groundwater except that it would contain higher levels of salt than normal drinking water. The resulting discharge of such water to the river was not considered a concern since the river itself at the point of discharge has a significant salt content.

Waste disposal

One couple from the Taintville area across the river from the proposed site, questioned N.B. Power about whether waste expected to be generated at the plant would be disposed of at the N.B. Power ash dump located in their community. N.B. Power staff responded that there would be no ash generated at the plant, but that sludge from the sedimentation pond would be disposed of at the Taintville site. The Taintville residents stated that Millbank residents should not trust N.B. Power, since they felt they had been previously misled regarding the environmental controls which were supposed to have been incorporated at the Taintville ash dump site. An N.B. Power representative assured them that ash dump liners (clay & duraplex) were put in place at the ash dump, although they were installed later than was originally scheduled. The couple insisted that the site has no liners. N.B. Power staff agreed to investigate their concerns about monitoring at the Taintville ash disposal site.

Controlled access to site

N.B. Power representatives were questioned about controlling access to the site in order to prevent vandalism or problems due to mechanical breakdowns at the site. They responded that the site would be fenced, but that there were no plans for permanent on-site security as the plant would be operated by computer from the Chatham generating station. They noted that any mechanical malfunction would be detected by the computer and dealt with promptly. It was indicated that there would be an increase in on-site personnel during the actual operation of the station.

Economic Benefits/Employment

One presenter questioned the financial benefits expected from the proposed plant. In her estimation, the province would be spending $352,000,000 for revenues of $300,000,000, not including the costs of decommissioning the plant in 20 years. She also noted that the majority of employment from the plant would probably go to skilled workers from outside the province, as New Brunswick had a shortage of workers required for construction of the proposed plant.

N.B. Power pointed out that New Brunswick would ultimately benefit from the construction of the Millbank Station through the future availability of peaking power for in-province use, although the construction of the station would be paid for almost entirely by Hydro Québec - that New Brunswick would have a "second-hand" peaking generating station in place for the future, once the obligation to Québec had been met.

Storage of chemicals at the site

One participant voiced concerns about storage of chemicals at the Millbank site. He noted that throughout his dealings with N.B. Power over the past several months, there was never any mention of this issue. N.B. Power representatives stated that the volume to be stored on site was relatively low, and that they were the type of chemicals regularly used and carefully stored in water treatment plants. They added that the only way these chemicals could contaminate the Miramichi River would be if someone carried a barrel down to the shore and dumped it.

Other Issues

Several other issues were raised as concerns by individual participants during the course of the meeting, including:

- reported problems with TV reception in residential areas near a similar plant site in the U.S.A.

- possible health effects due to electric power transmission lines.

- potential for soil erosion during construction at the site.

- potential impacts on deer and moose populations in the area surrounding the project sitel.

SUMMARY OF WRITTEN COMMENTS RECEIVED

During the fifteen day period provided under the EIA regulation after the public meeting for receipt of any additional written comments, two letters were received. They are summarized below.

Mr. James Wheaton reiterates the comments of other area residents in his concern over air quality (SO_2 Emissions), water quality and quantity in both his family's well and the Miramichi River, and the disturbance of noise created during construction of the proposed Millbank generating station. Mr. Wheaton sees the power plant as a drastic interruption in the serenity of the Millbank area.

Mr. Greg MacDonald states his opposition to the Millbank project and underlines his concerns, including: lack of scrubbers for the plant, N.B. Power's lack of deliberation over site selection, the threat to residential wells and the need for a wellfield study by N.B. Power as well as a contingency plan for coping with the possibility of drawdown or contamination of area drinking water sources. Mr. MacDonald's chief concern is that the EIA and public consultation process has not addressed the issues of concern to Millbank residents and he calls on the Minister to recommend that the generating station be removed to an area which will not threaten his family's health.

NOTE: The Department of the Environment received notice in late August from a resident of the Miramichi area that a petition in support of the Millbank project was being forwarded to the Minister. However, this petition was not received prior to the end of the 15 day period following the public meeting, during which representation to the Minister are received in accordance with the EIA regulation.

LIST OF PUBLIC PRESENTERS AND/OR PUBLIC PARTICIPANTS AT THE PUBLIC MEETING:

John Hubbard, Millbank
Bud Benjamin (on behalf of Jack Fracker)
Bud Benjamin, Millbank
Mary Gray, Millbank
Norman Richardson, Bathurst highway
Leane Thibodeau-Doucet, Miramichi Environmental Society
Burt Richard, Taintville
George Lyons, Millbank
Julie Richard, Taintville
Julie Matchett, Millbank
Peter Coughlan
Allison Furlotte, Lloyd Road
Mr. Gallant, Millbank
Mike Doyle
Ben Baldwin, Miramichi Environmental Society
John Alward, Millbank
Barry Gallant
Paul Whalen
Rosemary Cincurek, Bartibog
Gary Casey
Pierre Cousineau

COMPTE RENDU DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

À L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT LE PROJET D'ÉNERGIE NB

QUI ENTEND EXPLOITER UNE CENTRALE À TURBINES À COMBUSTION DE 400 MW À MILLBANK, N.-B.

Préparé par the Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick

le 25 septembre, 1990

Compte rendu de la participation du public à l'étude d'impact sur l'environnement

concernant le projet d'Énergie NB qui entend exploiter une centrale à turbines à combustion de 400 MW à Millbank, N.-B.

INTRODUCTION

La consultation officielle de la population au sujet du rapport d'étude d'impact sur l'environnement relativement à la centrale de Millbank a commencé le 18 juillet 1990 par la publication de la documentation de l'EIE. Cette trousse comprenait le rapport intégral de l'EIE, un sommaire du rapport préparé par le ministère de l'Environnement et une déclaration de révision en réponse au rapport, préparée par un Comité de révision interministériel. Ce Comité qui était chargé de déterminer si le rapport de l'EIE répond aux exigences se composait de représentants des organismes fédéraux et provinciaux suivants :

Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick
Ministère de la Santé et des Services communautaires du Nouveau-Brunswick
Ministère des Affaires municipales du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick
Ministère des Pêches et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick
Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick
Secrétariat de la politique du Nouveau-Brunswick
Conseil national de recherches du Canada
Environnement Canada
Ministère des Pêches et des Océans Canada

Des exemplaires du sommaire de l'EIE et de la déclaration de révision ont été envoyés par courrier à environ 500 résidents le long de la route postale de Millbank, ainsi qu'à des personnes intéressées de l'ensemble de la province. Le rapport intégral de l'EIE, ainsi que des exemplaires du sommaire et de la déclaration de révision ont été déposés dans des endroits publics dans la région de Millbank/Newcastle/Chatham.

Un communiqué émis en même temps par le ministre de l'Environnement invitait les personnes intéressées à une rencontre publique pour discuter du rapport de l'EIE le 16 août au Centre communautaire de Douglastown. Le ministère a publié des avis dans les journaux locaux et présenté des annonces d'intérêt public aux stations de radio locales. Les personnes intéressées qui avaient l'intention de présenter un exposé officiel à la rencontre publique ont été invitées à communiquer avec le ministère (à frais virés). Il a été expliqué clairement au cours de tout le processus, que tous les intervenants ayant des questions et des commentaires à formuler au sujet du projet auraient la possibilité de s'exprimer lors de la rencontre publique, qu'ils souhaitent ou non présenter un exposé formel.

LA RENCONTRE PUBLIQUE

La rencontre pour discuter du rapport de l'EIE a eu lieu le 16 août 1990 au Centre communautaire de Douglastown. Environ 75 personnes, dont un tiers environ représentaient les promoteurs, les sociétés d'experts-conseils associés à l'EIE ou les organismes gouvernementaux intéressés, y ont participé.

La rencontre a commencé à 19 heures et s'est terminée vers 22 h 45. Angela Birdsell, résidente de Fredericton, présidait la rencontre. Elle a fait remarquer que sa principale fonction à titre de présidente était de s'assurer que tous ceux et celles qui voulaient commenter ou poser des questions au sujet du rapport de l'EIE puissent le faire.

On a rappelé aux participants que le règlement sur les études d'impact sur l'environnement leur accorde un autre délai de 15 jours après la fin de la rencontre publique pour soumettre d'autres commentaires écrits au ministre. Les participants qui désiraient recevoir un exemplaire du compte rendu de la participation publique ou un rapport textuel de la rencontre ont aussi été invités à donner leurs noms et leurs adresses au personnel.

M^me^ Birdsell était accompagnée de M. Fred Meth et M. Bill Mouland d'Énergie NB, ainsi que de M. Kirk Gordon et M^me^ Nancy White du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

Six exposés officiels ont été présentés par des particuliers intéressés; ensuite la présidente a invité les autres participants à poser des questions et à exprimer des commentaires.

PRÉOCCUPATIONS DU PUBLIC

De nombreuses questions ont été soulevées concernant la centrale à turbines à combustion de 400 MW de Millbank. Sans exception, les commentaires formulés durant la rencontre ont révélé que les résidents locaux n'étaient pas en faveur du projet à l'emplacement proposé. Les résidents en particulier du lotissement contigu à l'emplacement de l'installation proposée ont exprimé une vive opposition au projet. Leurs préoccupations étaient variées, depuis la validité du processus d'études d'impact sur l'environnement proprement dite jusqu'aux effets possibles du projet sur les eaux souterraines et sur les valeurs foncières dans la région.

Plusieurs intervenants ont exprimé leur déception face à l'approche "express" adoptée par Énergie NB pour répondre aux exigences du règlement sur les études d'impact sur l'environnement; ils ont aussi mis en doute la crédibilité du processus. Plusieurs intervenants ont évoqué la déclaration de révision pour faire valoir des préoccupations précises au sujet des questions techniques qui, d'après eux, n'avaient pas été réglées de façon adéquate.

Les sous-titres suivants font ressortir les principales questions identifiées par les intervenants qui ont participé activement à la rencontre publique du 16 août.

Qualité de l'eau souterraine et quantité

À plusieurs reprises durant la soirée, les résidents de la localité ont dit craindre que l'usine proposée puisse assécher les puits domestiques et les contaminer avec de l'eau salée. Les représentants d'Énergie NB ont affirmé que ce phénomène était peu probable parce que l'installation proposée serait exploitée pendant environ 500 heures seulement chaque année. Ils ont expliqué que la quantité d'eau utilisée était liée directement au nombre d'heures d'exploitation de la centrale par année. Ils ont fait remarquer qu'une plus grande quantité d'eau pourrait être utilisée lorsque la capacité de production du réseau du Nouveau-Brunswick ne serait pas suffisante, en raison d'interruptions aux autres centres d'Énergie NB. Il a été souligné toutefois que, même pour ce type d'urgence, la Commission de la centrale de Millbank serait utilisée en dernier ressort en raison des coûts élevés entraînés par son exploitation. S'il survenait un problème concernant l'écoulement des eaux souterraines, les représentants ont assuré aux résidents qu'Énergie NB garantirait l'approvisionnement en eau aux résidents du lotissement Rockcliffe.

Plusieurs intervenants ont demandé aux représentants de la Commission de leur dire exactement comment ils entendaient garantir la qualité de l'eau et la quantité dont ils ont besoin à des fins domestiques. Un porte-parole d'Énergie NB a affirmé que le plan était en voie d'être élaboré et qu'il n'avait pas de détails précis actuellement, mais qu'Énergie NB respecterait cette garantie. Les résidents estimaient aussi que le nombre de maisons visées par cette garantie devrait être augmenté pour inclure les résidences susceptibles d'être touchées, même celles situées à l'extérieur du rayon d'un kilomètre de la centrale proposée. Le personnel d'Énergie NB a répondu qu'il s'assurerait que cette mesure soit prise.

Un intervenant estimait que le promoteur devrait effectuer une étude du champ de captage, puisque trop de questions au sujet des effets du projet restent sans réponse. Un autre résident a demandé la mise en oeuvre d'un plan de surveillance détaillé pour s'assurer que l'approvisionnement en eau dans sa communauté ne soit pas affecté par la centrale proposée.

On a demandé si l'eau souterraine exigée pour exploiter l'usine pourrait être recyclée plutôt qu'être évacuée dans la rivière Miramichi. Un expert-conseil au service d'Énergie NB a expliqué que l'eau utilisée dans les turbines doit être très pure, ce qui exige le traitement des eaux souterraines naturelles avant leur utilisation. Cette option a été jugée de beaucoup supérieure à celle qui consisterait à traiter les eaux de suintement à l'aide d'un système de recyclage.

EIE/Contrat d'exportation d'énergie

Bon nombre de ceux qui ont exprimé des préoccupations lors de la rencontre publique estimaient que l'EIE avait été ou était compromise et qu'Énergie NB adoptait une approche express pour faire approuver le projet de Millbank, parce qu'elle avait déjà signé un contrat de vente pour l'énergie produite par la centrale proposée. Plusieurs ont indiqué que ce processus était une "farce" parce que, d'après eux, la décision concernant le projet avait déjà été prise. Ils ont souligné qu'Énergie NB avait déjà entamé les travaux sur l'emplacement proposé alors que l'EIE était toujours en cours.

En réponse aux questions précises à cet égard, les représentants d'Énergie NB ont affirmé que le contrat avec Hydro Québec avait été signé le 28 mai 1990; que ce contrat était sous réserve qu'une étude d'impact sur l'environnement soit bien effectuée et que des amendes d'environ 30 $ millions de dollars au cours de la durée du contrat seraient payables à Hydro Québec si l'échéancier du projet était retardé. En ce qui a trait à la possibilité d'honorer les obligations contractuelles envers le Québec à partir d'une capacité de production ailleurs au sein du réseau d'Énergie NB, les représentants de la Commission ont prédit qu'une telle option ne serait pas possible.

Un autre participant a souligné que le rapport de l'EIE mentionnait, au sujet des autres options, que la seule solution de rechange viable au projet serait de renoncer au contrat d'exportation proposé et d'annuler le projet; il recommandait que le ministre prenne une telle mesure.

Qualité de l'air

Plusieurs participants à la rencontre pensaient que l'installation proposée aurait des effets négatifs sur la qualité de l'air dans la région. Certaines personnes estimaient que les niveaux prévus d'émissions gazeuses provenant de la centrale seraient inacceptables s'ils étaient combinés aux émissions d'autres industries dans la région avoisinante. Quelques personnes ont demandé que des épurateurs soient installés à la centrale proposée.

Les représentants d'Énergie NB ont répondu que le type de combustible proposé pour la centrale (huile diesel d'une teneur en soufre de 0,5 %) aurait un effet minime sur la qualité de l'air dans la région. Ils ont souligné que le niveau de soufre dans le combustible est très faible d'abord et qu'il diminuera probablement davantage au cours des années à venir. Puisque le combustible est essentiellement "épuré" durant le processus de raffinage, l'installation d'un épurateur sur l'emplacement de la centrale ne serait pas nécessaire. En réponse à une autre question, il a été affirmé qu'Énergie NB ne possède pas l'information technologique voulue pour déterminer si un épurateur réduirait davantage les émissions de SO_2 à la centrale de Millbank, mais les représentants de la Commission ont assuré à l'assemblée que l'installation proposée serait exploitée conformément au règlement de la province sur la qualité de l'air.

Une intervenante a contesté les données contenues dans le rapport de l'EIE qui expliquent que le combustible diesel No 2 qui serait utilisé à l'usine donnerait un taux d'émission de 0,6 livres de SO_2 par millions de BTU. Elle a affirmé que ce niveau serait le même que celui recommandé dans les lignes directrices d'Environnement Canada et a laissé entendre que le chiffre utilisé dans le rapport a été utilisé seulement pour faciliter l'approbation du projet.

La même intervenante a également mis en doute la capacité du gouvernement d'approuver le projet, vu l'information contenue dans le rapport de l'EIE concernant la sensibilité aux pluies acides dans le bassin atmosphérique défini de la centrale proposée. Elle a laissé entendre que les sols agricoles, les eaux de surface et un certain nombre d'écosystèmes environnementalement sensibles pourraient subir les effets des émissions gazeuses de l'usine.

Un producteur d'arbres de Noël local a exprimé des inquiétudes au sujet des effets que les émissions atmosphériques pourraient avoir sur sa production, en faisant remarquer que les arbres près de l'usine REPAP sont morts. Il craint que les émissions de la centrale proposée affectent gravement sa capacité de gagner sa vie.

Une intervenante a fait remarquer que les émissions NOx provenant de la centrale proposée seraient de cinq fois les niveaux de 1987 d'ici l'an 2005. Elle a souligné que le Canada a signé une entente internationale pour maintenir les émissions NOx aux niveaux de 1987. Un représentant d'Énergie NB a souligné que tous les règlements concernant les émissions NOx seront respectés, ainsi que toutes les limites concernant les émissions NOx établies pas le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick à la suite de l'EIE. La même intervenante estimait aussi que les émissions de CO_2 des 8 à 10 camions qui circuleraient tous les jours de Saint-Jean ou Dartmouth pour livrer le combustible contribuerait au réchauffement global de la planète.

Choix d'un emplacement

Plusieurs résidents ont affirmé que l'emplacement proposé pour la centrale devrait être étudié à nouveau, puisqu'on avait décidé de ne pas transporter le combustible à la centrale par le quai de Millbank. Ils pensaient que d'autres emplacements devraient être étudiés, puisqu'Énergie NB citait comme motif justifiant le choix de l'emplacement proposé, la proximité du quai de Millbank.

Un des résidents a souligné qu'on devrait dire au Québec de produire sa propre électricité, puisque la population de Millbank n'est pas prête à accepter les effets sociaux et environnementaux d'une telle installation dans sa localité. Plusieurs autres participants ont indiqué que l'installation proposée ne devrait pas être située près d'une zone résidentielle.

Valeurs foncières

Plusieurs résidents ont dit craindre que la valeur de leurs propriétés baisse si l'installation proposée est aménagée. Les représentants d'Énergie NB ont répété qu'ils étaient toujours engagés à acheter les propriétés de six propriétaires de maisons dans le lotissement de Rockcliffe à un juste prix du marché. Plusieurs propriétaires ont répondu que cette offre était inacceptable puisqu'ils ne voulaient pas déménager et que les coûts pour rebâtir étaient plus élevés que la valeur actuelle du marché de leurs maisons.

Une intervenante a dit avoir passé 13 ans à bâtir un foyer pour elle et ses enfants. Elle est asthmatique et ses enfants ont des allergies, elle pense que la centrale de Millbank aurait des effets négatifs sur la qualité de vie pour elle et sa famille. Elle a manifesté de la colère et de la frustration concernant le projet, ses promoteurs et le processus de l'EIE.

Niveaux de bruit

Plusieurs participants ont exprimé des préoccupations au sujet du niveau de bruit prévu durant la construction et l'exploitation de la centrale. On estime en général que la centrale nuirait à la vie relativement tranquille de leur localité. Un résident du lotissement de Rockcliffe a fait remarquer que le niveau de bruit produit par le projet pourrait atteindre jusqu'à 17 dB au-dessus des niveaux actuels.

Transport

Les résidents se sont dits préoccupés au sujet des déversements possibles de combustibles qui seraient transportés et entreposés sur les lieux. Un intervenant estimait que la méthode la plus acceptable, au point de vue de l'environnement, pour transporter le combustible jusqu'à la centrale proposée serait par le quai de Millbank, puisque d'après lui cette option comporterait moins de risques d'accidents. Un autre membre du public a fait remarquer que l'accès à l'emplacement proposé, par le chemin McHardy, poserait des problèmes à moins que le chemin ne soit élargi et amélioré pour permettre la circulation de plus gros véhicules.

Énergie NB a révélé qu'une consultation avait été effectuée auprès du ministère des Transports et que le chemin McHardy serait amélioré.

Eaux usées

Certains participants ont soulevé des préoccupations au sujet de la qualité des eaux usées qui seraient produites sur les lieux et ensuite évacuées par un système de canalisation dans la rivière Miramichi. Le personnel d'Énergie NB a fait remarquer que les eaux usées seraient très semblables aux eaux souterraines, sauf qu'elles contiendraient des niveaux plus élevés de sel que l'eau potable normale. L'évacuation de ces eaux dans la rivière ne serait pas jugée une préoccupation puisque la rivière au point d'évacuation a un contenu de sel important.

Élimination des déchets

Un couple de la région de Taintville demeurant le long de la rivière en face de l'emplacement proposé, a demandé à Énergie NB si les déchets qui seraient produits par la centrale seraient déposés au dépôt de cendres d'Énergie NB situé dans cette localité. Le personnel d'Énergie NB a répondu que la centrale ne produirait pas de cendres mais que des boues provenant de l'étang de décantation seraient déposées sur les lieux de aintville. Les résidents de Taintville ont affirmé que les résidents de Millbank ne devraient pas faire confiance à Énergie NB, puisqu'ils estiment avoir déjà été induits en erreur concernant les méthodes de contrôle de l'environnement qui devaient avoir été incluses dans le dépôt de cendres de Taintville. Un représentant d'Énergie NB leur a assuré que les revêtements du dépôt de cendres (argile et duraplex) ont été installés au dépôt de cendres, bien qu'ils aient été installés plus tard que prévu au début. Le couple a soutenu que l'emplacement n'était pas muni de revêtements. Le personnel d'Énergie NB a accepté d'étudier leurs préoccupations au sujet de la surveillance sur les lieux du dépôt de cendres de Taintville.

Accès contrôlé à l'emplacement

On a posé des questions aux représentants d'Énergie NB sur le contrôle de l'accès à l'emplacement afin de prévenir le vandalisme ou les problèmes attribuables aux pannes mécaniques sur les lieux. Ils ont répondu que l'emplacement serait clôturé, mais qu'on ne prévoyait pas assurer une sécurité permanente sur les lieux puisque la centrale serait exploitée par ordinateur à partir de celle de Chatham. Ils ont fait remarqué que toute défaillance mécanique pourrait être décelée par ordinateur et réglée promptement. Il a été indiqué que le personnel sur place augmenterait durant l'exploitation réelle de la centrale.

Bienfaits économiques/Emploi

Une intervenante a posé des questions sur les avantages financiers prévus de la centrale proposée. À son avis, la province dépenserait 352 000 000 $ pour des revenus de 300 000 000 $ qui ne comprennent pas les coûts de désaffectation de la centrale dans 20 ans. Elle a aussi fait remarquer que la plupart des emplois de l'usine seraient probablement accordés à des travailleurs qualifiés de l'extérieur de la province puisque le Nouveau-Brunswick connaît une pénurie de travailleurs possédant les compétences exigées pour la construction de la centrale proposée.

Énergie NB a souligné que le Nouveau-Brunswick bénéficierait ultimement de la construction de la centrale de Millbank en raison de la disponibilité d'énergie de pointe qui pourrait être utilisée dans la province, bien que la construction de la centrale serait payée presque entièrement par Hydro Québec - que le Nouveau-Brunswick aurait une centrale "d'occasion" qui lui assurerait une puissance de pointe pour l'avenir, dès que l'obligation envers le Québec aurait été respectée.

Entreposage des produits chimiques sur les lieux

Un participant a exprimé des préoccupations au sujet de l'entreposage des produits chimiques à Millbank. Il a fait remarquer qu'au cours de ses discussions avec Énergie NB durant les derniers mois, cette question n'a jamais été abordée. Les représentants d'Énergie NB ont affirmé que la quantité qui serait entreposée sur les lieux était relativement faible, et qu'il s'agissait de types de produits chimiques utilisés régulièrement et entreposés avec soin dans les usines d'épuration des eaux. Ils ont ajouté que ces produits chimiques pourraient contaminer la rivière Miramichi uniquement si un baril était transporté à la rive et jeté dans la rivière.

Autres questions

Plusieurs autres questions ont été soulevées par les participants durant la rencontre, y compris :

- problèmes signalés concernant la réception de télévision dans les zones résidentielles près d'une centrale semblable aux États-Unis.

- effets possibles sur la santé en raison des lignes de transports d'électricité.

- risques d'érosion du sol durant la construction sur les lieux.

- effets possibles sur le chevreuil et l'orignal dans les zones immédiates de l'emplacement du projet.

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES ÉCRITS REÇUS

Durant le délai de quinze jours prévu en vertu du Règlement sur les études d'impact sur l'environnement après la rencontre publique, pour la réception de tout autre commentaire écrit, on a reçu deux lettres. Elles sont résumées ci-dessous.

M. James Wheaton appuie les commentaires exprimés par d'autres résidents de la région faisant connaître ses préoccupations au sujet de la qualité de l'air (émission SO_2), de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau du puits de sa résidence et de la rivière Miramichi, et concernant les problèmes que causerait le bruit produit durant la construction de la centrale proposée de Millbank. M. Wheaton pense que la centrale d'énergie viendra perturber grandement la tranquillité de la région de Millbank.

M. Greg MacDonald a affirmé son opposition au projet Millbank et exprimé ses préoccupations : absence d'épurateurs pour la centrale, manque d'explication d'Énergie NB au sujet du choix de l'emplacement, risques pour les puits résidentiels, besoin d'un étude du champ de captage par Énergie NB, et plan d'urgence pour répondre aux risques de rabattement ou de contamination des sources d'eau potable de la région. M. MacDonald craint surtout que l'EIE et la consultation du public n'aient pas répondu aux préoccupations des résidents de Millbank; il demande au ministre de recommander que la centrale soit déplacée dans une région qui ne menacera pas la santé de sa famille.

NOTA : Le ministère de l'Environnement a reçu à la fin d'août d'un résident de la région de Miramichi un avis indiquant qu'une pétition appuyant le projet de Millbank était envoyé au ministre. Toutefois, cette pétition n'a pas été reçue avant la fin du délai de 15 jours après la rencontre publique, durant lequel des commentaires peuvent être envoyés au ministre conformément au règlement sur l'EIE.

LISTE D'INTERVENANTS ET DE PARTICIPANTS À LA RENCONTRE PUBLIQUE :

John Hubbard, Millbank
Bud Benjamin (au nom de Jack Fracker)
Bud Benjamin, Millbank
Mary Gray, Millbank
Norman Richardson, route de Bathurst
Leane Thibodeau-Doucet, Société de l'environnement de la Miramichi
Burt Richard, Taintville
George Lyons, Millbank
Julie Richard, Taintville
Julie Matchett, Millbank
Peter Coughlan
Allison Furlotte, chemin Lloyd
M. Gallant, Millbank
Mike Doyle
Ben Baldwin, Société de l'environnement de la Miramichi
John Alward, Millbank
Barry Gallant
Paul Whalen
Rosemary Cincurek, Bartibog
Gary Casey
Pierre Cousineau